

# **RÉGLEMENTATION PATINAGE LIBRE**

## **RÉGLEMENTATION / ACCÈS HOCKEY FAMILIAL LIBRE**

### Réglementation / accès hockey familial libre

- Accès prioritaire aux familles résidentes de Saint-Augustin-de-Desmaures.
- Les enfants de 11 ans et moins doivent être accompagnés dans l'enceinte de l'aréna par une personne responsable de 15 ans et plus.
- Les joueurs sont priés de respecter les zones de jeu aménagées : zone famille-débutant et zone ado-avancé.
- Aucun participant ne peut se trouver sur la surface glacée sans patins.
- ➤ L'équipement suivant est obligatoire pour tous les participants, parent accompagnateur inclus : gants, casque avec protecteur facial complet et protège-cou. Loi sur la sécurité dans les sports (chapitre S-3.1, a. 55 et 55.2).
- Le jeu doit respecter un caractère récréatif. Les lancers frappés sont interdits.
- Il est interdit de s'asseoir sur la bande.
- > Attendre le signal du préposé avant d'accéder à la patinoire.

Tout participant dont le comportement est jugé dangereux pour les hockeyeurs ou les spectateurs est passible d'expulsion immédiate.

# RÉGLEMENTATION / ACCÈS PATIN LIBRE

#### Il est strictement interdit:

- de boire ou de manger sur la patinoire;
- de patiner à reculons, de zigzaguer ou de patiner dans le sens contraire;
- > de pratiquer des sauts de patinage artistique;
- de patiner avec quelqu'un sur le dos ou dans les bras;
- > de faire des courses ou de patiner à vitesse excessive;
- d'avoir en sa possession un bâton de hockey avec rondelle ou balle;
- de faire des jeux ou des entraînements de hockey;
- de tirer ou pousser les autres patineurs sur la glace.

### Il est recommandé:

- > de porter un casque protecteur;
- de porter des gants ou des mitaines;
- d'utiliser un support à patiner, au besoin.

Les enfants de 11 ans et moins doivent être accompagnés dans l'enceinte de l'aréna par une personne responsable de 15 ans et plus

Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 0R3

Renseignements: 418 878-5473